

trajet.com

le petit journal de Trajet

- D** Éditorial : la culture du viol, mythe ou réalité ? p. 2
- A** AGA de Trajet 2016 p. 4
- N** AGA : Mame Moussa Sy et Diane Turcotte p. 5
- S** AGA : Hommages aux superviseurs p. 6
- C** Nouveau site Internet de Trajet p. 8
- E** Entrevue avec Me Fafard-Marconi, du CJPGM p. 9
- N** Quand la justice réparatrice fait son chemin p. 11
- U** Les jeunes et Trajet dans la communauté p. 12
- M** Le temps des fêtes p. 13
- É** L'équipe de Trajet p. 13
- O**



La culture du viol, mythe ou réalité ?

Au cours des derniers mois, nous avons beaucoup entendu parler de la culture du viol. Rappelons-nous la dénonciation des femmes autochtones de Val-d'Or lors de l'émission Enquête, les étudiantes du campus de l'Université Laval à Québec, l'étudiante de l'École de technologie supérieure qui a dénoncé qu'on lui arrache ses vêtements pendant l'initiation de rentrée scolaire ou encore la jeune femme dénonçant les abus sexuels d'un ministre... Toutes ces nouvelles ont ébranlé notre confiance et notre sentiment de sécurité, particulièrement en tant que femmes.

Nous avons voulu explorer la question avec Diane Turcotte, intervenante à Trajet ayant une formation en sexologie.

Trajet : Est-ce qu'on peut dire que cette culture du viol est valorisée dans notre société ?

Diane Turcotte : En tous cas, la mentalité persiste ! Lorsqu'un viol survient, on entend encore trop souvent dire que c'est à cause de la fille, qu'elle n'a pas été prudente, qu'elle sort trop tard, qu'elle se maquille trop, etc. Les médias ne valorisent pas le viol, mais la manière dont on traite ce type d'événement laisse souvent entendre que les femmes en portent la responsabilité. Le système de justice permet encore que la vie et le passé de la plaignante soient fouillés, mis à jour, et le moindre élément « hors norme » peut servir à minimiser la plainte de cette victime. Qu'on pense à l'affaire Ghomeschi, dans laquelle les femmes ayant été agressées devaient démontrer qu'elles ne voulaient pas de relations sexuelles comportant de la violence telles qu'elles les avaient subies ; ou encore aux jeunes filles de l'Université Laval, qui se sont fait dire par leur recteur qu'elles n'avaient qu'à barrer leur porte. Comme si ne pas barrer sa porte donnait la permission à quelqu'un de t'agresser sexuellement...

« LES MÉDIAS NE VALORISENT PAS LE VIOL, MAIS LA MANIÈRE DONT ON TRAITE CE TYPE D'ÉVÉNEMENT LAISSE SOUVENT ENTENDRE QUE LES FEMMES EN PORTENT LA RESPONSABILITÉ. »

Est-ce que la culture du viol est encouragée ?

Sans dire qu'elle est encouragée, elle n'est pas découragée. Ça se traduit surtout dans la façon dont on traite les femmes qui dénoncent les événements d'agression sexuelle, qui les décourage de dénoncer. Pourquoi seulement 10 % des femmes victimes d'agression sexuelle le dénoncent ? La très grande majorité des femmes agressées (7 sur 10) le sont par des personnes qu'elles connaissent ; c'est un abus de confiance en plus d'une agression physique. Lorsque les agressions sont commises par des personnes en situation d'autorité ou des personnalités publiques, ça peut créer une ambivalence, car après la dénonciation la femme devra couper les ponts. Par ailleurs, une femme peut avoir aimé une relation sexuelle avec un partenaire et par la suite décider de ne plus en avoir avec lui ; mais cela est souvent remis en cause, comme si le fait d'avoir accepté une fois autorisait l'autre à la forcer à recommencer.

Est-ce que l'hyper-sexualisation joue un rôle dans cette culture du viol ?

Nous vivons dans une ère au Québec où les femmes vivent leur sexualité de manière libre, à l'égal de celle de l'homme, et où elles assument leur apparence physique. Mais une mentalité et un discours persistent



encore entretenant l'idée qu'une femme qui s'assume sexuellement est une provocatrice. L'image de la femme-objet prend toutes sortes de formes ; ce n'est pas seulement l'hyper-sexualisation qui est en cause, mais cette mentalité autour de la question du corps de la femme en tant qu'objet de désir sexuel.

Tous ces messages affectent nécessairement la pensée et l'opinion des adolescents à propos de la sexualité, puisqu'ils vivent dans la même société que nous et qu'ils ont accès aux mêmes discours. De plus, s'il n'y a pas d'éducation sexuelle dans le milieu scolaire ni dans la famille, les adolescents trouvent réponse à leurs questions sur l'Internet, dans la pornographie, là où la sexualité est loin de la réalité et des informations justes. De plus, la technologie amène une façon de vivre la sexualité à distance, par le biais de l'image. Cela amène des erreurs de pensée et entretient une mentalité misogyne en laissant croire que les filles aiment la violence sexuelle, et que lorsqu'elles disent non, c'est parce qu'elles sont gênées de dire oui...

Comment fait-on pour aborder tout cela avec des adolescents ayant eu des accusations à caractère sexuel ?

Nous travaillons surtout sur la notion de consentement (« Quand ce n'est pas oui, c'est non ! »), ainsi que sur la question de l'intimité, et on essaie de défaire l'idée que toutes les filles et tous les gars sont uniformes en apparence physique et en matière de sexualité. Nous répondons aux questions qu'ils se posent et abordons la question du respect. Les adolescents savent très bien combien il est important d'être respecté, particulièrement dans son intégrité physique, et la question du consentement s'inscrit tout à fait dans cet angle.

Il y a une **courte vidéo** que nous utilisons pour faire comprendre la question du consentement. On y compare l'acceptation de prendre une tasse de thé à celle d'avoir une relation sexuelle. Si c'est simple d'accepter que quelqu'un ait voulu du thé une fois et n'en veuille pas une autre fois, pourquoi serait-ce différent pour le sexe ?

Ça fait réfléchir à la question du consentement. La sexualité est plus complexe qu'une tasse de thé, quand il s'agit de dire oui ou non, ou de dire oui aujourd'hui et non la fois suivante. La libido des femmes et des hommes est tributaire de plusieurs facteurs internes et externes ; chacun doit respecter l'autre et la notion de consentement est au cœur de cette relation.

Le gouvernement du Québec, via la ministre responsable de l'enseignement supérieur Hélène David, travaille à mettre en place une stra-

tégie globale pour lutter contre la violence sexuelle et la culture du viol sur les campus universitaires. Plus on en parle, plus on peut éduquer et sensibiliser tous et toutes pour contrer la banalisation de la violence sexuelle.

La campagne « **Sans oui, c'est non !** » est encourageante, car la question du consentement en matière de sexualité est remise de l'avant.



Assemblée générale 2016



Le 15 juin dernier, Trajet tenait son assemblée générale annuelle et, suivant la tradition, des hommages ont été adressés à des superviseurs. Des témoignages ont agrémenté la soirée :

- une citoyenne ayant eu recours à la médiation citoyenne est venue témoigner de son expérience,
- une victime ayant eu recours à la médiation pénale avec un adolescent est venue témoigner de son expérience et de son implication auprès des jeunes à l'une de nos mesures,
- une intervenante a présenté la murale de Trajet réalisée par un adolescent dans le cadre de ses travaux bénévoles.

Le conseil d'administration a été reconduit, à l'exception de Mame Moussa Sy et de Diane Turcotte qui ont été chaleureusement remerciés pour leur implication. Un nouveau membre s'est joint au CA, Ricardo Lamour Blaise, militant citoyen et travailleur à Québec en Forme.

AGA 2016

Remerciements

Diane Turcotte a retrouvé son poste d'intervenante, après huit ans au comité de coordination et au CA de Trajet.

Chère Diane,
Nous tenons à te remercier très chaleureusement pour ton implication au comité de coordination et au conseil d'administration de Trajet. Pendant 8 ans, tu as apporté ta contribution en t'occupant plus précisément des ressources humaines, en plus d'une multitude d'autres tâches.
Nous voulons souligner ce soir ton sens du devoir et ton très fort sentiment d'appartenance à Trajet. Par ton dévouement, en occupant ce poste, tu nous as été très précieuse. Tu es une personne humaine, sensible et qui a une mémoire phénoménale. Tu fais preuve de beaucoup de sollicitude et d'empathie. Tu es une personne qui a de grandes qualités et qui a su les mettre à profit pour l'avancement de Trajet.

Mame Moussa Sy, administrateur sortant du CA de Trajet, est aussi directeur du Centre communautaire Bon Courage à Ville Saint-Laurent. Les membres du CA et l'équipe de Trajet ont tenu à le remercier pour son implication au sein du conseil.

Cher Moussa,
Ton implication de deux ans sur le CA de Trajet nous a permis de découvrir et d'ajouter de nouvelles qualités sur la liste ! Homme d'action, tes interventions nous ont souvent ramenés à la base de notre travail. Malgré tes nombreuses implications, tant professionnelles que personnelles et familiales, tu as su être présent et engagé dans chacun des dossiers traités par le CA. Ton expérience professionnelle a grandement contribué à faire rayonner les valeurs du milieu communautaire dans les réflexions menées par le conseil.
Nous tenons à te remercier, Moussa, pour ton implication et ta contribution importante au CA de Trajet. Nous savons que ton énergie positive te servira pour relever les défis professionnels qui t'attendent. Au plaisir de demeurer en contact par le biais du beau partenariat qui lie nos deux organisations.



Hommages aux superviseurs

Pour souligner l'engagement des superviseurs d'organismes d'accueil, Trajet offre chaque année un petit cadeau aux personnes honorées lors de son assemblée générale. Cette année, nous avons choisi de leur offrir des Écus de Robin des Bois leur permettant de se payer un très bon repas au restaurant. Robin des Bois est un restaurant à but non lucratif. Les employés sont soutenus par des bénévoles et tous les profits réalisés par la vente des repas et des produits sont redistribués à des organismes de charité œuvrant dans la communauté afin de vaincre la solitude, l'isolement social et la pauvreté. Le restaurant, situé sur la rue Saint-Laurent, offre une très bonne table et des menus préparés par des chefs cuisiniers reconnus. Robin des Bois s'inscrit dans une volonté de rendre le bénévolat accessible au plus grand nombre de gens possible et de répondre à un besoin humain fondamental : « faire partie de quelque chose de plus grand que soi. »



M. Denis Laberge, du Parc Nature de l'Île de la Visitation (Ahuntsic)

L'implication de Denis Laberge et de son équipe dans l'accueil des adolescents de Trajet est exceptionnelle. Depuis septembre 1999, ils ont offert à plus de 200 adolescents l'opportunité de prendre leurs responsabilités, en accomplissant plus de 7000 heures de travaux bénévoles au total. Armés de leur patience et de leurs outils de travail, Denis et son équipe les accueillent tel qu'ils sont en leur enseignant le travail et en les encadrant pendant quelques heures, pendant une partie de leur vie. Ils ont été remerciés pour leur investissement durable dans la jeunesse et pour leur contribution à la réparation des torts causés par ces adolescents.



M. Fred Mehrabi, de Multicaf (Côte-des-Neiges)

M. Mehrabi offre un environnement de travail positif aux adolescents de Trajet depuis 13 ans. Multicaf est une ressource précieuse dont l'équipe est très gentille avec les jeunes et toujours soucieuse de leur donner une chance. Trajet souhaitait souligner le rôle essentiel joué par M. Mehrabi et Multicaf dans le processus de réparation pour les adolescents dans Côte-des-Neiges et les environs.



M. Daniel Beaupré, école Eulalie-Durocher (Hochelaga-Maisonneuve)

Daniel accueille des jeunes de Trajet depuis 7 ans, mais il a accueilli des jeunes pendant 12 ans dans une autre école pour un autre OJA auparavant. Ça fait donc 19 ans qu'il accueille des jeunes en travaux communautaires.

Daniel dit croire en la jeunesse et souhaiter faire une différence dans la vie de ces jeunes, qui sont les adultes de demain. En travaillant avec lui, ces jeunes observent un homme généreux, travaillant, persévérant et surtout, reconnaissant.

Trajet lui a exprimé sa reconnaissance pour son engagement au long cours.



Mme Maryse Casimir, du Centre communautaire éducatif Philos (Montréal-Nord)

Mme Casimir accueille des jeunes en travaux bénévoles depuis 2004. Ils sont nombreux à avoir eu l'opportunité de faire leurs heures de bénévolat parmi l'équipe et les bénévoles du Centre Philos, et Mme Casimir les reçoit toujours avec gentillesse et ouverture. Elle a été remerciée pour cet engagement inaltérable et pour la générosité dont elle fait preuve à leur égard.



Nouveau site Internet

Vous pouvez consulter le nouveau site Internet de Trajet dès maintenant : <http://trajetoja.org/>. Facile d'utilisation, vous y trouverez les informations complètes sur :

- notre organisme, notamment son historique, sa mission et son mandat, ainsi que la composition de notre conseil d'administration ;
 - nos services dans le cadre de l'application de la Loi sur le système de justice pour adolescents (LSJPA) et en médiation ;
 - nos organismes d'accueil ;
 - un blogue vous informant des dernières nouvelles ;
 - comment joindre les membres de l'équipe et vous rendre à Trajet.
- Venez nous visiter !

SERVICES + ORGANISMES D'ACCUEIL + À PROPOS + BLOGUE NOUS JOINDRE

Trajet OJA

Trajet est un organisme communautaire qui voit au développement et à l'application de pratiques alternatives dans le domaine de la justice à Montréal. Nos interventions favorisent également la prise en charge des situations conflictuelles par la communauté.

EN SAVOIR PLUS



Entrevue avec Me Jennifer Fafard-Marconi

Le Centre de justice de proximité du Grand-Montréal

Julie Pouliot, médiatrice à Trajet, s'est entretenue au téléphone avec Me Jennifer Fafard-Marconi, avocate et directrice du Centre de justice de proximité du Grand-Montréal (CJPGM), afin d'évoquer le travail du CJPGM et le rôle que peut jouer la médiation dans le règlement des différends.

Le CJPGM a pour mission de promouvoir l'accès à la justice en favorisant la participation des citoyennes et des citoyens par des services d'information, de soutien et d'orientation offerts en complémentarité avec les ressources existantes. Il existe maintenant six centres au Québec, dont celui de Montréal qui a vu le jour en mai 2011.

Trajet : Quels sont les besoins des citoyens qui viennent vous consulter ? À quels besoins répond le CJPGM ?

Jennifer Fafard-Marconi : Plusieurs personnes viennent nous consulter pour un avis juridique, mais ce n'est pas le rôle du centre d'en donner. Le CJPGM donne de l'information juridique sans rendez-vous et sans frais aux citoyens qui se déplacent à nos bureaux. Nous les informons sur leurs droits et recours pour qu'ils soient mieux outillés dans leur prise de décision. Les juristes qu'ils rencontrent ne prennent pas de décision à leur place ; ils leur donnent l'information et les orientent.

Souvent, les gens ne savent plus où ils en sont et sont un peu perdus face aux démarches qu'ils doivent entreprendre. Ils ont besoin d'un éclairage sur leur situation. Les juristes sont là pour les aider à mieux comprendre la situation, les écouter, leur donner de l'information, leur donner l'heure juste et aussi les rassurer.

Quelles sont les spécificités du CJPGM de Montréal ?

Il y a un achalandage très important. L'an dernier, les juristes ont répondu à 5666 demandes, ce qui représente environ 100 demandes par semaine. L'autre spécificité est la réalité linguistique. Une partie des citoyens se



présentant au CJPGM parle peu anglais ou français. À la barrière linguistique s'ajoute la barrière culturelle ; il faut prendre le temps de bien expliquer le fonctionnement d'un système de justice que les citoyens ne connaissent pas et face auquel ils n'ont aucun repère.

Quels sont les grands défis du CJPGM ?

Le premier grand défi est le nombre élevé de demandes auxquelles il faut répondre. Les juristes prennent le temps de bien répondre aux gens tout en sachant qu'il y a des personnes qui attendent dans la salle d'attente. Étant donné le nombre élevé de demandes, le CJPGM ne fait pas de publicité dans les médias.

L'autre défi est de répondre aux citoyens dont le dossier est déjà judiciaire et avancé dans le processus. Parfois, dans un même dossier, il y



a déjà eu un ou même deux avocats impliqués. Dans ces circonstances, les gens ont de grandes attentes face au système de justice et face aux avocats. Il aurait été plus rentable pour eux de venir au CJPGM avant d'entamer des démarches judiciaires pour mieux les comprendre. Il est important de rappeler que le CJPGM est là pour informer et éduquer. Il est parfois difficile de faire comprendre aux gens le rôle de l'avocat et le travail qu'il devra accomplir (préparation du dossier) pour représenter le client.

Dans quels cas ou quelles situations parlez-vous de la médiation ? Quelle est la réaction des gens lorsque vous leur en parlez ? Penses-tu que la médiation serait appropriée pour certains d'entre eux ?

Les juristes du CJPGM parlent très souvent de la médiation, dont la médiation citoyenne. Les juristes rappellent aux citoyens que la médiation peut être faite à différents étapes du processus judiciaire (par des avocats ou un juge), mais aussi avant d'entamer des démarches judiciaires. C'est à ce moment qu'ils peuvent faire appel à un service de médiation citoyenne comme celui offert par Trajet. Le nouveau Code de procédure civile met de l'avant la médiation et les avocats ont la responsabilité de parler à leur client des modes de règlement des différends possibles. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que beaucoup de dossiers judiciairisés sont réglés avant le procès, et ce par des discussions entre avocats.

Par contre, lorsque les juristes abordent la médiation avec eux, les citoyens répondent souvent que l'autre partie ne voudra jamais aller en médiation et qu'ils ne croient pas vraiment que cette façon de faire réglera leur différend. Les citoyens misent beaucoup sur la décision d'un juge, c'est pourquoi il est important de leur expliquer les nombreux avantages de la médiation et de les référer aux bonnes ressources.

Quelles sont les qualités et habiletés nécessaires pour être juriste dans un Centre de justice de proximité ?

JFM : Il faut une grande capacité d'adaptation, car les gens nous soumettent toutes sortes de problèmes. Il faut une grande polyvalence et une curiosité juridique. Il faut être ouvert d'esprit et dans le non-jugement. Il faut une sorte de vocation, une croyance en l'importance de l'éducation juridique. Il faut aimer le travail d'équipe et être capable de bien vulgariser le langage juridique.

De quoi rêves-tu pour le CJPGM ? Pour l'accès à la justice ?

J'aimerais beaucoup qu'il y ait plus de juristes pour pouvoir répondre à plus de demandes. De façon plus large, j'aimerais que l'éducation juridique fasse partie du cursus, au secondaire par exemple, pour permettre aux gens de mieux comprendre le système judiciaire, de mieux s'y retrouver et d'avoir le réflexe de s'informer en amont. Il faudrait également réfléchir à modifier le modèle d'affaires classique des avocats en considérant la réalité des citoyens et des petites entreprises. Cette tendance est déjà entamée, mais elle pourrait être plus répandue. Dans l'idéal, il y aurait une sorte d'assurance juridique qui couvrirait les citoyens lorsqu'ils ont des problèmes judiciaires... Mais ça, c'est un grand rêve qui implique beaucoup de réflexion !

Me Fafard-Marconi conclut en disant que, dans les réflexions sur l'accès à la justice, il faut se mettre à la place du citoyen, comprendre ce qu'il vit et le remettre au centre du système et non pas en périphérie, comme cela arrive souvent.

**Pour joindre le CJPGM,
composez le 514 227-3782.
Veuillez noter que le CJPGM**

ne donne aucune information juridique par téléphone.

**Pour joindre le service de médiation citoyenne de Trajet,
composez le 514 521-2000 #245
et laissez un message dans la boîte vocale,
un médiateur vous rappellera dans les meilleurs délais.**



Quand la justice réparatrice fait son chemin

Bien qu'il n'existe pas de consensus sur la définition de la justice réparatrice, elle est supportée par des principes et des valeurs fondamentales tels que : la participation égale et équilibrée de toutes les parties directement concernées ; le dialogue fondé sur la vie et le monde complexes des personnes touchées ; le fait d'aborder les torts, leurs causes et leurs conséquences ; le fait de concentrer l'attention sur la réparation pour les victimes et la collectivité¹.

Nous pouvons d'ailleurs remercier les peuples des Premières Nations du Canada pour leur force d'influence : « La justice réparatrice, qui provient des traditions de la justice autochtone, fait maintenant partie de notre système judiciaire. Elle met l'accent sur le tort fait à une personne et à la collectivité. Elle reconnaît que le crime est à la fois une violation des rapports entre des personnes particulières et une infraction contre tous, c'est-à-dire contre l'État. » (Ministère de la Justice, 2015)

Ainsi, d'année en année, la justice réparatrice suit son chemin et prend de plus en plus de place au sein des pratiques officielles de la justice. La Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA²) en est un bon exemple. La LSJPA prévoit, pour les infractions les moins graves, le recours à des mesures extrajudiciaires qui sont reconnues par le Ministère comme étant « plus appropriées et plus efficaces pour les jeunes contrevenants ». Ces mesures prévues par la LSJPA cherchent à favoriser la réadaptation et la réinsertion sociale des adolescents, et la réparation des dommages causés à la victime et/ou à la collectivité.

Mais comment réparer les torts causés à une personne victime ? La LSJPA propose comme premier moyen la médiation pénale, qui permet à une personne victime et à un contrevenant d'échanger de manière directe ou indirecte, pour s'expliquer à propos de l'événement et établir

ensemble une forme de réparation des torts causés. Cette mesure est possible lorsque la victime et l'adolescent sont volontaires à participer à cet échange. La médiatrice de Trajet rencontre alors chaque partie individuellement et la prépare à la rencontre avec l'autre. Cet accompagnement se poursuit lors de la rencontre de médiation afin d'assurer que les deux parties ont suffisamment d'espace pour s'exprimer et être comprises.

La justice réparatrice présente plusieurs bienfaits (scientifiquement évalués), autant pour les personnes que pour le climat social et l'ensemble de la communauté. Par exemple, le sentiment de satisfaction des participants au processus de réparation, la réparation émotionnelle pour la victime, la réduction des comportements antisociaux chez les contrevenants et le développement de leur empathie, en plus d'une réduction nette du taux de récidive. La science démontre également que la justice réparatrice a le pouvoir de reconstruire le lien social brisé. (Rossi, 2016)

Les acteurs et actrices de la justice réparatrice cherchent à être impartiaux et à remettre le pouvoir aux personnes concernées, reconnaissant qu'elles sont les mieux placées pour régler leur situation ; ils les accompagnent dans cette réalisation selon leurs capacités, humblement, sans forcer.

Vive la justice réparatrice, quand elle peut réparer, restaurer et rétablir ; ouvrons-lui le chemin et son petit train ira loin.

1. *Instaurer la justice réparatrice à l'échelle nationale*, Ivo Aertsen (2016)

2. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents est la loi qui s'applique aux adolescents contrevenants. Elle énonce les principes, les règles de procédure et les peines applicables à l'égard des adolescents qui, au moment de l'infraction, sont âgés de 12 à 17 ans et ce, dans le cadre des poursuites pénales intentées en vertu des lois fédérales, comme le Code criminel. Elle garantit également le respect de leurs droits et libertés.



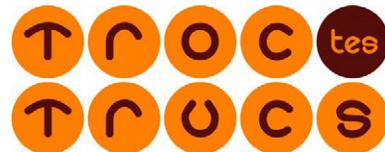
Partenariats

Les jeunes et Trajet dans la communauté



Dans le cadre de leurs travaux communautaires, des jeunes de Trajet participent comme bénévoles à différents événements organisés par la communauté. Ils sont la plupart du temps accompagnés par des intervenants de Trajet qui les supervisent lors de l'activité. Ces moments permettent aux jeunes de s'intégrer à une activité ayant à cœur une cause sociale ou humanitaire, parfois de grande envergure. Ce sont aussi des moments privilégiés durant lesquels les intervenants travaillent côte à côte avec les jeunes et des membres de la communauté.

Ainsi, une centaine de jeunes réalisent chaque année plus de 1 500 heures de travail bénévole au service de la communauté dans des événements tels que :



Le temps des fêtes

Nos meilleurs voeux !

En cette courte période de repos bien mérité, le conseil d'administration et l'équipe de Trajet vous souhaitent un temps des fêtes rempli de joie et d'émerveillement.

Nous profitons de l'occasion pour exprimer haut et fort notre reconnaissance à toutes les personnes qui encouragent Trajet à poursuivre sa mission dans la communauté.

Nous vous souhaitons à tous et toutes une très bonne année 2017 !

**Veillez prendre note que nos bureaux
seront fermés du 24 décembre au 2 janvier.**

Trajetoja Inc.

3566, rue Bélanger Montréal (Québec) H1X 1A7
Tél. : 514 521-2000 | Fax : 514 521-1166
info@trajetoja.org | <http://trajetoja.org>

L'équipe de Trajet

Intervenants LSJPA

Pierre Bélanger
Thomas Gentilcore
Mylène Guilbault-Labonté
Véronique Hébert
Christiane Houle
Joanne Lauzon
Amélie Lebeau
Danielle Paquet
Donald Sanon
Diane Turcotte
Julie Clergé (stagiaire)

Médiateurs

Benoît Gauthier
Stella Jetté
Julie Pouliot
Lise Tremblay

Comité de coordination

Véronique Poulin
Lise Tremblay (intérim)

Équipe technique

Nadia Elakremi
Arnaud Gros-Burdet
Alain Saint-Pierre

Le conseil d'administration

Mélanie Labrie

Présidente

Maria De La Paz Arias Santos

Vice-présidente

Valérie Fortin

Administratrice

Émilie Raymond

Administratrice

Tin Quach

Administrateur

Emmanuel Ricardo Lamour Blaise

Administrateur

Walid Al Khatib

Trésorier

Représentantes des employés

Véronique Poulin

Secrétaire

Lise Tremblay

Administratrice

